



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Maison de retraite médicalisée - **Dieppe**

Jacques
Bonvoisin



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes de *Jacques Bonvoisin* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque personne est là pour faciliter votre installation et vous apporter au quotidien l'attention et les soins nécessaires à votre bien-être.

Les informations contenues dans ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de l'établissement, la manière dont se déroulent les repas, les activités

qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort et sécurité sont les buts de notre travail et de notre présence à vos côtés, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



L'établissement propose 80 places en hébergement permanent et 4 places en hébergement temporaire.



Votre cadre de vie

Située à Dieppe, à proximité du centre-ville, du port, de la gare et du centre hospitalier, la résidence *Jacques Bonvoisin* bénéficie d'un environnement dynamique et animé.

Elle doit son nom à un médecin, Jacques Bonvoisin, qui s'est consacré avec son épouse Huguette, également médecin, au développement des services médico-sociaux dans le bassin dieppois.

L'établissement propose 80 places en hébergement permanent et 4 places en hébergement temporaire.

Une unité de vie adaptée accueille 28 personnes souffrant de troubles cognitifs ou mnésiques. La communication, l'accompagnement, les animations et les soins sont organisés et adaptés en fonction de la maladie et des besoins de ces personnes.

Les membres de l'équipe sont tous des professionnels aux compétences reconnues pour que, de l'assistante administrative au médecin, de l'agent d'entretien à l'aide-soignant, vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule dans le respect de vos droits et libertés.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 21 m², toutes les chambres sont équipées d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Si les gestes quotidiens et les déplacements vous sont devenus difficiles, les aides-soignants vous aideront dans les actes de la vie de tous les jours.

Pour que vous vous sentiez en toute sécurité dans l'établissement, nous mettons à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Télévision et téléphone peuvent être installés si vous le désirez. L'installation de ces appareils sera effectuée par l'agent d'entretien ; vous devrez apporter votre téléviseur, mais le poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Aménagée avec du mobilier et un lit, spécialement adaptés aux difficultés de l'âge, cette chambre est la vôtre. Vous pouvez vous y installer avec vos meubles peu volumineux et vos objets personnels.

Dans votre chambre, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **Le ménage** est régulièrement fait dans chacune des chambres, chaque fois que cela est nécessaire. Il est réalisé quotidiennement dans toutes les pièces communes.
 - **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps, le linge de table...) et le blanchissage de vos vêtements personnels sont effectués toutes les semaines. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat, comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de vos proches si nécessaire.
 - **Les travaux quotidiens** de l'établissement et du jardin sont pris en charge par le responsable maintenance.
 - Chaque jour, **le courrier** est déposé dans votre boîte aux lettres personnelle
- ou vous est distribué à votre étage par un membre du personnel, si vous préférez.
- **Un office religieux** est célébré deux fois par mois.
 - **Un salon de coiffure** est ouvert tous les mardis, mercredis et jeudis après-midi au sein de l'établissement. Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur si vous le souhaitez.
 - **Des prestataires extérieurs** de votre choix (pédicure-podologue, kinésithérapeute, masseuse, etc.) peuvent aussi venir vous prodiguer leurs soins. Certains d'entre eux seront à votre charge.
 - Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de la résidence.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard.

Votre bien-être

Les salariés de *Jacques Bonvoisin* sont là pour assurer votre bien-être. En charge des trois principaux services que sont l'hôtellerie, les soins et l'administration, toute l'équipe est sous la responsabilité de la direction de l'établissement.

Chaque membre du personnel fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** comprend des cuisiniers, des agents cadre de vie, une responsable cadre de vie et un responsable maintenance.
- **L'équipe de soins** comprend un médecin coordonnateur, une cadre de santé, une psychologue, une ergothérapeute, des infirmiers diplômés d'État, des aides-soignants, une animatrice.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une assistante de direction, une comptable et une agente d'accueil chargée de répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant ainsi que des recommandations de la commission de restauration.

Tous les repas sont élaborés sur place, et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez, la salle à manger du rez-de-chaussée est réservée à cet effet. Il suffit d'informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé et à la demande du médecin, du personnel soignant ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner en chambre à partir de 7h30 ;
- le déjeuner à 12h ;
- le goûter à 15h30 ;
- le dîner à 18h30.

Quelles activités préférez-vous ?

Vous pourrez nous le dire lors de votre arrivée, sur les temps de commission animation, ainsi que chaque jour si des nouvelles envies vous viennent à l'esprit.

Une animatrice et des jeunes en service civique vous proposeront des activités physiques douces, des jeux de société, des quiz, des lotos, des groupes de discussion, des films, des ateliers cuisine, des ateliers floraux...

Vous pourrez aussi être sollicité(e) pour participer à un projet tel qu'un concours photos, un clip, un court-métrage, la redécoration d'une pièce commune, notre calendrier annuel. L'animatrice pourra vous emmener à la pêche ou au centre équestre, si ce n'est pas le poney ou tout autre animal qui vient à votre rencontre.

Les repas à thème et goûters d'anniversaire des résidents ponctuent notre année. Les moments conviviaux sont privilégiés dès que possible. Vous avez la liberté de vous y associer ou non, selon vos envies.

Depuis mars 2020, des résidents ont créé au sein de *Jacques Bonvoisin* l'association Les Fleurs d'Antan. Cette association contribue à ouvrir l'établissement sur l'extérieur en organisant des événements festifs tels que : marché de Noël, bourse aux jouets, vente de crêpes, du calendrier, tombola, etc. Elle redistribue l'argent gagné en proposant des activités aux résidents : venue d'artistes, sorties...

La chorale vous est par ailleurs proposée par une guitariste bénévole chaque semaine.

La méthode Montessori

Nous mettons en œuvre la méthode Montessori. Elle consiste à inciter les résidents à faire un maximum de choses par eux-mêmes, à mettre en place des activités porteuses de sens ou encore à réfléchir à un environnement propice à leur autonomie. Cette nouvelle approche a des effets positifs sur les troubles du comportement, sur les interactions sociales et sur l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne. N'hésitez pas à nous demander davantage de renseignements.

Toutes ces activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

La qualité des soins

Jacques Bonvoisin est un établissement privé à but non lucratif. Son fonctionnement et ses tarifs sont encadrés par la réglementation, en partenariat avec le conseil départemental et l'ARS, qui garantissent la qualité des soins prodigués et des personnels engagés. La résidence fait partie du réseau de gérontologie local, composé d'organismes sociaux ainsi que d'établissements et de services de soins publics et privés locaux.

Vous avez la liberté de garder ou de choisir votre médecin traitant, à qui il sera proposé la signature d'un contrat type réglementaire portant sur les conditions de son intervention au sein de la résidence. Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement. Sous la responsabilité et l'autorité administratives de la directrice, il assure l'encadrement médical de l'équipe soignante. Il veille à une bonne coordination entre les intervenants extérieurs que vous avez choisis (médecin traitant, kiné, pédicure...) et les soignants de l'établissement. Il évalue vos besoins en soins requis.

Votre dossier médical est transmis au médecin coordonnateur et protégé par le secret médical. Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier conformément aux dispositions de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel de l'établissement se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre chambre à la résidence lorsque vous reviendrez.

Pour tout rendez-vous programmé chez un spécialiste, l'entourage du résident se charge de l'organisation (prise de rendez-vous, accompagnement).

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter l'équipe médicale avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions avec vous.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer. Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre livret de famille ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition).

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement sociale (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 9h à 17h.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **conseil de la vie sociale**, qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall, à côté des ascenseurs).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Respect de vos droits et bientraitance

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, les notices d'information relatives à la personne de confiance et aux directives anticipées, ainsi que le règlement de fonctionnement de

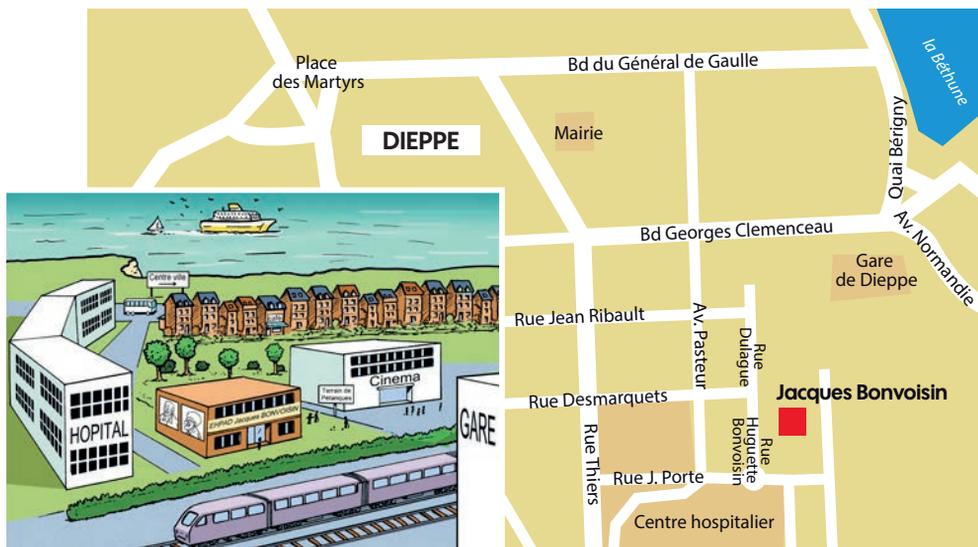
l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits (liste affichée dans le sas, à l'entrée de l'établissement). Si votre état de santé le demande, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe ses salariés et leur dispense des formations sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement des maltraitances : le 3977.

Données personnelles

- La Fondation Partage et Vie procède, dans le cadre de son activité, au traitement des données à caractère personnel de ses usagers, le cas échéant, de leurs représentants légaux, et de celles de ses collaborateurs (salariés, prestataires, etc.).
- Les personnes concernées ont un droit d'accès à leurs données et à leur rectification. Elles ont également le droit d'en obtenir la portabilité, ainsi que la limitation du traitement qui en est fait, et ont, dans certains cas, le droit de s'opposer audit traitement et d'obtenir l'effacement des données les concernant.



Moyens d'accès : SNCF : gare de Dieppe. Bus : réseau urbain, Stradibus, arrêt « gare SNCF », lignes 1, 2, 3 et ligne 14 (les dimanches et jours fériés), service urbain de transport à la demande Créabus (arrêt n°3), navettes gratuites Deep Mob.

Jacques Bonvoisin Maison de retraite médicalisée (EHPAD)

7, rue Huguette Bonvoisin – 76200 Dieppe
Téléphone : 02 32 90 39 20 – Fax : 02 35 82 33 25
Courriel : jacquesbonvoisin@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie est reconnue d'utilité publique et poursuit un but d'intérêt général. Elle agit pour l'autonomie des personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou le handicap. Avec 127 établissements et près de 6 500 salariés, elle est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org